



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023

N° C16_11_2023_26 - Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB) (annexes)

Annexe(s) :

- Statuts du SMABACAB

- Délibération du SMABACAB

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	53	10	63	27

Pour : 63	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, MOUNOURY Didier, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, RICHARD Yoann, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BOURDIER Christine (pouvoir donné à KOHLER Marie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à YOU Thierry), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BINET Frédérique, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Patrice, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-

BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB) (annexes)

Annexe(s) :

- Statuts du SMABACAB

- Délibération du SMABACAB

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants et L. 5214-27 du CGCT ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1 et L. 211-7 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment ses articles 56 et 59 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 76 ;

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu la délibération N°33/2018 du Conseil Communautaire du 05 février 2018 approuvant l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume Couture exerçant la compétence GEMAPI ;

Vu les nouveaux statuts du syndicat mixte annexés à la présente délibération ;

Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB) s'est engagé dans une procédure de labellisation du syndicat en EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Les différentes instances devant être consultées (le préfet coordonnateur de bassin, la commission de planification du bassin Adour-Garonne, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Charente et la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)), elles ont fourni un avis positif à la démarche. Le SMABACAB a ainsi adopté, par délibération du 27 septembre 2023, ses nouveaux statuts.

Les EPAGE bénéficient d'une reconnaissance particulière au regard de leur périmètre d'intervention et des missions spécifiques qu'ils exercent, conformément aux dispositions prévues aux articles L. 213.12 et R. 213.49 du Code de l'Environnement.

Effectivement, le SMABACAB exerce la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant hydrographique qui correspond à son périmètre d'intervention. Ce label permet également de reconnaître les capacités de la structure et ainsi de pouvoir assurer les ressources financières par le biais de subventions de l'Agence de l'Eau.

Considérant que la labellisation en EPAGE n'aura pas d'impact sur la participation financière de la communauté de communes au syndicat ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les nouveaux statuts du SMABACAB (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief),
- AUTORISER le Président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET